

PRÉFET DE LA RÉGION

GRAND EST

## Comité PARITAIRE SYLVO-CYNEGETIQUE

### Réunion « Boîte à outils » du 30 août 2017 Compte-rendu

---

Accueil des participants dont la liste est jointe en annexe et introduction de la réunion par la DRAAF (B.FABBRI) qui demande aux participants s'ils souhaitent faire une déclaration liminaire avant le début de la réunion.

M.BRIOT, représentant la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) des Vosges, souhaite voir modifier le paragraphe traitant de l'éthique de la chasse du chapitre 1.3 « Adapter l'exercice de la chasse aux objectifs de réduction des populations ». Il en propose une nouvelle rédaction qui est acceptée par les membres du GT. Elle figurera dans la version V8 du document qui sera soumise à la validation du Comité Paritaire (CP) en date du 15 septembre prochain.

Les forestiers souhaitent que soit précisée dans les propos introductifs du document l'obligation de résultats faite dans les zones à enjeux. M.PIERRAT, représentant l'Office National des Forêts (ONF) propose une nouvelle rédaction, acceptée par les membres du GT. Elle figurera dans la version V8 du document qui sera proposée à la validation du Comité Paritaire en date du 15 septembre prochain.

M.PIERRAT demande également la modification de la rédaction de la dernière mesure du paragraphe 1.2. Il propose que soit ajouté après locataire, les mots « ou du détenteur ». Après discussions entre les membres du GT, il est décidé de maintenir les propositions initiales, à savoir garder la mesure et en conserver la rédaction actuelle ou la supprimer. La décision finale incombera au CP.

Ainsi que cela a été évoqué lors de la réunion précédente, la boîte à outils sera accompagnée d'un mode d'emploi destiné à en préciser les principes qui ont prévalu pour sa rédaction et guider *in fine* son utilisation. Une rédaction de ce mode d'emploi sera soumis au Comité paritaire le 15 septembre prochain. M.FABBRI propose d'en valider les grandes lignes :

1. la boîte à outils est un document rédigé prioritairement pour rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique dans les zones à enjeux,
2. la première condition d'utilisation de la boîte à outils doit être l'affirmation d'une volonté commune de l'ensemble des acteurs de réduire la population de gibier sur la zone à enjeux les concernant ;
3. la boîte à outils est un panel des bonnes pratiques recensées au sein de la région Grand Est qui permet à l'ensemble des acteurs d'avoir une vision la plus exhaustive possible des mesures déjà mises en œuvre,
4. l'échelle de responsabilité de sa mise en œuvre est le département, sur la base d'une concertation entre les différents acteurs et la recherche d'un consensus sur les mesures à mettre en œuvre.

L'ensemble des participants acte ces principes.

Après ces premiers points, le document est discuté à partir du chapitre « 1.4. Expérimenter de nouvelles pratiques », endroit où ce travail s'est arrêté lors de la précédente session. Les principales remarques et observations formulées lors des échanges figurent dans la version V8 du document (rédaction du 31 août 2017) jointe au présent compte-rendu.

Les points principaux évoqués lors des échanges portent sur :

– le transfert des bracelets : il existe un frein réglementaire à lever. Les chasseurs ne sont pas favorables à cette proposition. Par contre, la possibilité d'un « pot commun » concernant une partie des bracelets est avancée. (M.BRIOT)

– la suppression du plan de chasse chevreuil : M.URBANIAK, représentant la Fédération Régionale des Chasseurs (FRC) du Grand Est indique que la FNC est défavorable à cette proposition. M.FABBRI et M.PIERRAT seraient enclins à la retenir afin de la tester sur un ou deux massifs à titre expérimental au vu du temps consacré à l'élaboration des plans de chasse chevreuil dont la réalisation fait ensuite l'objet d'un suivi aujourd'hui très peu précis. En l'absence de plan de chasse, les déclarations de tir seraient vraisemblablement moins biaisées. La FDC du Bas-Rhin propose la suppression des minima avec suivis ou déclarations des réalisations.

**Les échanges ne permettant pas de dégager une position partagée, le débat sur cette question sera posé en Comité Paritaire.**

– les périodes de chasse, les battues spécifiques aux cervidés, les bagues de remplacement.

– l'agrainage : les modalités d'agrainage seront précisées dans les SDGC qui devront reprendre les préconisations de la circulaire du 18 février 2011 relative au renouvellement de ces mêmes SDGC. (circulaire « NKM »). M.PIERRAT indique que le contrôle du respect des prescriptions édictées est très difficile et chronophage. M.LANG (FDC du Bas-Rhin) souhaiterait qu'aucune restriction ne soit imposée lors de la pratique de l'agrainage de dissuasion en période de sensibilité des cultures.

– les clôtures : une proposition de rédaction sera faite par l'ONF en vue de la rédaction du CR de séance,

– les aménagements cynégétiques : il convient de réfléchir dès aujourd'hui à la définition d'un plan pluriannuel qui reste toutefois conditionné à des résultats en termes d'évolution des populations. Les aménagements sylvicoles ne doivent pas être considérés comme un moyen d'augmenter les capacités d'accueil des massifs dans lesquels ils seront mis en œuvre mais comme un moyen de réduire les dégâts pour une population présente tendant à se rapprocher d'une densité en phase d'équilibre,

À la question de M.LANG de savoir si l'ONF envisage de déterminer un pourcentage des surfaces forestières à aménager, M.PIERRAT indique que ces surfaces seront définies dans les documents d'aménagement, après concertation des acteurs locaux. M.BRIOT demande un ajout en ce qui concerne la possibilité de conserver sur coupe les chablis de sapin dans les zones de gagnage hivernal.

– le partage du diagnostic de la situation et les outils de suivi des dynamiques des populations. Concernant les outils de suivi, la mise en place d'un logiciel dans les Vosges permettant un suivi en temps réel des plans de chasse et ainsi une fluidité dans les remontées d'informations a été rappelé.

Deux actions sont identifiées comme « régionales », à savoir la rédaction des fiches descriptives des massifs à enjeux et l'harmonisation des modalités de contrôle. D'un commun accord, elles sont donc retirées de la boîte à outils dont les mesures sont du ressort du niveau local et ne présentent pas de caractère obligatoire.

La mise en œuvre de ces deux actions sera étudiée en Comité Paritaire.

Le document ayant été parcouru dans son intégralité, M.FABBRI remercie les participants pour leur participation constructive.

La séance est levée à 16h00.

**Annexe**

**Liste de présence – Réunion technique « boîte à outils ESC »**

	<b>Structure</b>	<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
1	ONCFS	Éveline NIVOIS	Chargée d'études et de développement
2	FRC	Christophe URBANIAK	Directeur
3	FDC 08	Michel HUBERT	Président
4	FDC 67	Gérard LANG	Président
5	FDC 88	Jean-Pierre BRIOT	Président de la commission grand gibier
6	ONF	Rodolphe PIERRAT	Adjoint au DT ONF groupe Est
7	COFOR	Delphine NICOLAS	Directrice
8	CRPF	Pascal THEISEN	Référent cynégétique
9	CRPF	Laurence CARNOT	Ingénieur Environnement
10	DDT 54	Séverine LABORY	Cheffe du service agriculture, forêt, chasse
11	DDT 57	Olivier JACQUE	Chef unité chasse
12	DDT 67	Claudine BURTIN	Responsable du pôle « Milieux Naturels et Espèces »
13	DDT 68	Christophe KAUFMANN	Adjoint au Chef de service eau, environnement, espaces naturels
14	DDT 88	Julien PHILIPPE	Technicien chasse
15	Conseil Régional Grand Est	Margaux LEBECQUE	Chargée de Mission
16	DREAL	Christophe KIMMEL	Chargé de mission
17	DRAAF	Benoît FABRI	Directeur adjoint
18	DRAAF	Hervé RICHARD	Chef de pôle
19	DRAAF	Mélanie LUCAS	Chargée de mission